

CR CEVU 150509

Ouverture et Indépendance

AF PAUL – F CAUDRON

En italiques, réflexions personnelles ou faites à posteriori (AFP) et QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DISCUSSION DURANT LE CONSEIL !!!!

Les examens

Etat des lieux

Aucun M2 n'est touché par le report des sessions et un certain nombre de formations ont déjà fixé leurs dates d'examen de S. pair mais d'autres attendent le CEVU / CA pour déterminer les dates.

Recensement :

16	formations	peuvent faire les examens dès le	25 mai
7			2 juin
2			8 juin

Dans ces 3 cas, il y a possibilité d'organiser une seconde session de S. impair et pair avant fin juin

18			15 juin
----	--	--	---------

Dans ce cas seconde session possible seulement en septembre, qui pourrait être organisée en parallèle avec la préentrée des néo bacheliers à partir du 17 septembre ce qui permet de conserver les 13 semaines du S. impair

Motivations du choix

La décision adoptée vise à respecter au mieux l'intérêt des étudiants tout en respectant le mouvement de protestation. Elle essaie de tenir compte de l'avancement différentiel dans les différentes formations et établit un calendrier qu'ensuite chacun est libre de tenir ou de ne pas tenir, selon son engagement dans le mouvement (sous-entendu, chacun est libre de donner ou non un sujet, de donner ou non les notes, de tenir ou non un jury...). Elle vise aussi à établir des conditions de rattrapage des cours et d'examens qui permettent de s'assurer que les étudiants ont bien acquis les connaissances et les capacités correspondant aux diplômes délivrés.

Le rôle des conseils est de tenir compte des circonstances et des cas particuliers pour tenir toutes nos missions de service public. C'est pourquoi, l'université de Lille 1 souhaite ne pas arriver à une situation irréversible pour les étudiants. Sur ce point, Ph. ROLLET a été très clair : ne pas faire un examen, c'est compte tenu des calendriers, quelque chose d'irréversible ; la situation est différente pour un jury, une rétention de note.. La présidence et le conseil désirent que la fin de l'année universitaire se déroule au mieux, étant donné les circonstances. Ceci qui implique de mettre en place des modalités qui permettent :

- D'assurer au mieux les rattrapages pour qu'il y ait une formation qui assure l'acquisition des connaissances et des compétences.
- Et de tenir des examens dans des conditions permettant une évaluation juste et efficace des étudiants, selon les programmes et objectifs initiaux des formations.

Pour la délivrance des diplômes, cela dépendra de la remontée des notes, de la tenue des jurys... qui dépendent de la suite du mouvement¹.

¹ N.B. perso AFP Effectivement, faire les rattrapages dans des bonnes conditions (faits sérieusement, sans remplacer un prof par un poly) et faire des examens justes et efficaces (pas juste donner une note en d'autres termes) sont essentiels si on devrait montrer que l'université de rempli ses fonctions (former). C'est du domaine

La décision suivant a été adoptée

Les responsables de formation peuvent décider des examens dans les 4 créneaux définis ci-dessus à la condition de respecter les conditions suivantes :

- Tous les étudiants inscrits dans un UE passent les mêmes épreuves, selon les mêmes modalités
- L'évaluation ne porte que sur les notions qui ont été effectivement traitées. Le contenu des programmes initialement prévus doit être rattrapé (dans la mesure du possible). Cela ne veut pas dire nécessairement que le programme doit être rattrapé heure pour heure mais qu'il est possible d'assurer un volume présentiel maximal et de le compléter par d'autres modalités pédagogiques en accompagnement (polycopiés, cours en ligne, liens, développement du travail étudiant...).
- Il doit y avoir au minimum 1 semaine entre la fin des cours et le début des examens et 1 semaine avant la 2^{de} session.
- En cas de forte perturbation (pb. de rattrapage, pb. de stages...), il est possible de changer le contenu et / ou les modalités d'examen après discussion et validation de ces modifications par l'équipe pédagogique. Il faut alors informer les étudiants 15 jours avant la date des examens (au minimum par affichage). e.g. Pour les étudiants en stage, qui ne peuvent assister aux rattrapages, il est envisageable de faire une évaluation soit de type examen classique, soit sur une production personnelle.

Dans tous les cas il faut :

**15 jours à l'avance minimum informer les étudiants :
des dates
des modalités*
et des contenus des examens***

*** si modifiés par rapport au descriptif diffusé aux étudiants en septembre de l'année universitaire**

Il est rappelé que légalement, nous sommes tenus de respecter les contenus et les modalités d'examen définis en septembre mais qu'en cas de situation exceptionnelle, l'université peut modifier ces contenus / modalités pour assurer au mieux notre mission de service public.

En septembre : calendrier prévisionnel, discuté / arrêté le 05.06.09

Pré-rentrée le 17 septembre.

Eventuellement, seconde session en même temps (la pré-rentrée concerne les néo-bacheliers, les secondes sessions des étudiants déjà inscrits à l'université)

Les cours peuvent commencer dès le 21 septembre ce qui permet de conserver 13 semaines pour le 1^{er} semestre.

Evidemment de nombreux problèmes ont été soulevés !

Problème de non délivrance des diplômes pour les étudiants qui partent à l'issue de la L2 en école d'ingénieur, qui partent à l'issue de la L3 ou du M2...

de nos missions institutionnelles (même si cela fait un peu grandiloquent). Ensuite bloquer les notes, les jurys, la délivrance des diplômes c'est de du domaine du choix personnel et militant...

Cela ne dépend pas des conseils : c'est du ressort de chacun qui adhère ou non au mouvement de protestation et aux modes d'action...

Cas particuliers

Etudiants ERASMUS. Diplôme en juin impératif ! Il y va de nos conventions avec nos partenaires étrangers.

Pour les étudiants en stage et qui ne peuvent pas rattraper certains cours : cours en ligne pendant le stage, demander un travail personnel, ou possibilité de faire un oral au moment des soutenances de mémoire et de stage.

Problème du « bourrage de crâne »

A été soulevé le fait qu'il n'est peut être pas judicieux de faire du « bourrage de crâne », pas efficace en terme de formation pour tenir un timing serré (et finir les examens fin juin, d'autant plus que rien ne dit que les jurys pourront se tenir...).

A aussi mentionné le fait que les cours en ligne, le travail perso... ne peut (et ne devrait pas) remplacer le présentiel.

Problème des UE transversale et UE libres

Lorsque l'équipe pédagogique définit son calendrier, elle doit tenir compte des UE transversales, des UE libres qui sont communes à plusieurs parcours. Les étudiants inscrits dans une UE passent LE MEME examen.

Proposition alternative discutée, non retenue

Faire les sessions de rattrapage sans tenue du jury de 1^{ère} session. Les étudiants choisissent librement de passer ou de ne pas passer la 2^{ème} session. Dans tous les cas, la meilleur des note des 2 sessions est conservé par le jury final (et unique...).

Cette proposition présente l'avantage de permettre à chaque étudiant de gérer son emploi du temps (notamment pour ceux qui travaillent l'été) car c'est un sujet d'inquiétude important pour nombre d'entre eux.

Par contre, cette proposition présente les inconvénients suivants : (1) imposer le choix du passage / non passage de la 2^{ème} session sans avoir d'éléments objectifs de jugement (i.e. la note de la 1^{ère} session...) (2) de rendre très lourde la 2^{ème} session aussi bien pour les enseignants chercheurs que pour les IATOS.

Reconnaissance du surcroît de la charge de travail

Surcroît de charge de travail pour les IATOS du fait des mouvements : siège des secrétariats pédagogiques par les étudiants en quête d'information, organisation des examens durant de longues périodes, travail de gestion des salles, les emplois du temps....

La direction reconnaît ce surcroît de la charge de travail, et apprécie la qualité du travail effectué dans ces conditions difficiles. Elle tient à en remercier toutes les personnes concernées.

D'où l'idée de prévoir un volume de primes (suggestion élu OI). Agrément de la présidence.

Evaluation AERES

Bilan global pour l'établissement (offre de formation)

Notation globale Lille 1 :

A+

Objectifs, moyens... : B

Domaines de formation : B

Pilotage : A

20 mentions, 4 notées C mais 3 d'entre elles sont de nouvelles mentions

Pour les licences : 5 A+ 7 A 5 B 4C (3 nouvelles formations)

Pour les masters : 29 mentions, 112 spécialités

2 A+ 19 A 8 B 0 C

8 spécialités ont été notées C et c'est trop souvent lié à des **dossiers arrivés tardivement** (donc pas relu et formaté), **voire parfois monté un peu trop rapidement...**

Ouverture des formations notées C ?

Du point de vue de la Présidence de l'Université, l'évaluation constitue une base de décisions, un outil de pilotage. L'approche globale est néanmoins critique, les choix de l'établissement doivent aussi avoir leur propre logique. Par exemple, le principe de non ouverture des filières notées C doit être assoupli en fonction des arguments remontés par les responsables de mentions.

L'ouverture sera conditionnée par :

- Une discussion préalable avec le porteur, ne fusse que pour vérifier le bien fondé de la note (qui ne dépend pas que de la qualité de la formation mais qui dépend aussi de la qualité de la rédaction de la maquette...)
- Une discussion, suivi d'un vote par les conseils : CEVU puis CA (*CS pour les masters ???? : point non évoqué*)

Nous devons prendre deux types de décision (*N.B. qui sont intrinsèquement liées*) :

- Ouvrir ou ne pas ouvrir
- Si ouverture, comment palier aux éventuelles faiblesses

A été rappelé que les évaluations AERES² sont aussi des **outils de pilotage** même s'elles sont faites sur des dossiers parfois immatures, voire déposés tardivement. A ce titre, ces évaluations sont donc utiles et nous aident (avec d'autres indicateurs) à faire des choix éclairés pour l'offre de formation Lille 1.

A été rappelé qu'une formation, même habilitée, peut ne pas être ouverte durant 1 an si on estime que le projet n'est pas assez mature.

Rappel du déroulement de la procédure

A aussi été rappelé que les évaluations AERES ne sont qu'une des étapes vers la constitution de l'offre de formation de Lille 1.

Nous avons eu un droit de réponse pour les évaluations (délai échu)³.

L'évaluation finale est alors communiquée à la DGES qui habilite ou non les formations et qui définira la dotation de Lille 1. Pour la dotation, le flou le plus complet règne sur la méthode qui sera utilisée du fait de l'abandon du SANREMO. La notation AERES va évidemment influencer sur la dotation.

Avant, Lille 1 pouvait négocier de la dotation avec la DGES qui dépendait du calcul SANREMO. Actuellement on ne sait pas comment cela se passera. Par contre, la MESR a annoncé que les contrats de la vague D devraient être signés pour le 01.01.10... Ca paraît un rien court !

² N.B. très perso., qui ont parfois des critiques, plus rarement des compliments étonnants, voire injustifiés et/ou dont on peut se demander si elles ont été faites avec tout le sérieux ou la compétence nécessaire...

³ N.B. avec un délai bien trop court, et parfois des dossiers non transmis par l'AERES !!!

Conclusion

Les évaluations sont globalement très bonnes. L'Université mènera une campagne de communication qui mettra en valeur ses réussites. e.g. campagne de pub déjà présente dans le métro lillois.

La présidence tient à remercier tous les collègues qui ont travaillé dans des délais si courts et les félicite pour la qualité du travail qui a permis l'obtention de la note globale maximale

Masterisation

Un dossier difficile à gérer

Pour la faire très courte : on ne sait pas grand-chose sur le projet des deux ministères concernés car (1) la commission Marois – Fillâtre se tient actuellement (et devrait donner ses conclusions mi-juillet), (2) qu'on ne dispose d'aucun texte légal (que des communiqués de presse des ministres, le dernier date de fin mars...) et (3) que les protestations / négociations avec les différents partenaires ne sont pas achevées.

Pratiquement, on a des informations parcellaires et non officielles, au jour le jour, qui modifient plus ou moins le projet... et qui sont souvent très ambiguës⁴.

Le dossier est particulièrement difficile car il est à cheval sur 2 ministères⁵ :

- Le MESR : pour l'habilitation des formations, les moyens de formations
- Le MEN : pour les stages, la participation de professionnels, les modalités et contenus des concours et le recrutement (de fonctionnels et / ou de contractuels)

Quoi qu'il en soit, au niveau du PRES a été choisie une politique de gestion concertée du dossier. En voilà les grandes lignes :

- Tous les partenaires sont consultés pour l'élaboration de l'offre : les 6 universités du PRES qui incluent l'IUFM (rattaché à l'Artois), les professionnels (le personnel de l'éducation nationale en poste) et l'employeur (le Rectorat)
- L'IUFM pilotera la formation pour les professeurs des écoles, la formation sera co-habilité au sein du PRES et les centres de formations actuels sont maintenus.
- Les universités formant actuellement les professeurs certifiés et agrégés piloteront la formation CAPES et AGREG, dans le cadre d'une co-habilitation entre les différentes universités concernées.

Ainsi l'offre sera cohérente et homogène au niveau du PRES (qui – heureusement – coïncide avec l'académie).

A été suggéré de mettre en place, au sein du PRES, une groupe de travail réunissant les différents personnes concernées, non pas pour réfléchir aux modalités de formations (c'est impossible en absence de cadrage ministériel), mais pour réfléchir aux objectifs de ces formations et établir ??? fermet nos valeurs au sein du cadre du PRES⁶.

Le Rectorat a été sollicité pour une discussion portant sur les stages (élément essentiel à la formation professionnelle) mais la réunion prévue PRES / Rectorat a déjà été reportée à 2 reprises... Aucune date n'a encore été arrêtée.

Ce qu'on sait au 15.05.09 (mais qui peut changer)

Pour l'année de transition 2009 / 2010 :

⁴ N.B. voire contradictoires et incompatibles les unes avec les autres.

⁵ N.B. qui en profitent

⁶ Et là j'ai été très nulle de ne pas faire remarquer (et remercier) que depuis le début Lille 1, est très en pointe pour animer ce dossier.

Maintien des modalités du concours 2010 (dates, nature des épreuves, programme) et du nombre de poste
Ouverture des inscriptions à l'IUFM (présinscription en cours sur le site de l'IUFM).
Reconnaissance du niveau M1 pour les préparatoires (grâce à une convention établie avec l'université qui assure les cours des étudiants inscrits à l'IUFM).
Bénéfice du concours conservé pendant une année, nécessité pendant cette année (non rémunérée) de valider le niveau M2 (ie année 2010 / 2011)

Ensuite :

Pour les recrutements 2011, il faudra le M2 obligatoirement.
L'inscription se fera en Master enseignement, plus en préparation.
Entrée en activité avec 2/3 de service et non plus 1/3 comme c'est le cas actuellement

Info sur la concurrence

Des maquettes ont été déposées par la Catho, pour ouvrir dès 2009, à prix réduit (1000 euros + prêt ordinateur portable + petits groupes) SVT, Math notamment, même si pour le moment leurs masters ne sont pas habilités !
Les pré inscriptions sont ouvertes...

Rien n'est garanti quant au fait que ces masters préparent bien aux concours de recrutement du privé (CAFEP par exemple pour les certifiés) ou ne fait que les « qualifier » par la délivrance d'un diplôme à pouvoir enseigner dans les établissements privés.